

en Ile-de-France le Pôle de formation Environnement, Ville & Architecture

148, rue du Faubourg Saint-Martin- 75010 Paris

tél. : 01 40 34 15 23 - mail : fbonhomme@poleformation-idf.org

N° SIRET : 51207099600016 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75
auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

ECONOMIE DU PROJET : INITIATION A L'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

CONTEXTE

L'économie de la construction est un métier mais aussi un certain point de vue du projet. Cette vision financière du projet a des impacts sur les directions architecturales que l'architecte envisage.

L'économie est très souvent bien encadrée dans les contrats qui lient la MOE et la MOA. La loi MOP précise que, pour les ouvrages de bâtiment, la mission de base fait l'objet d'un contrat unique. De ce fait les architectes se trouvent à devoir partager la responsabilité économique dans le cadre de leur contrat. Cependant un certain nombre d'architectes se trouve moins outillés dans l'exercice de cette mission, devant alors uniquement s'appuyer sur les conseils et conclusions des « sachants » (économistes, ingénieurs,...).

La mission d'économie de la construction est d'autant plus délicate qu'elle comporte certaines spécificités en fonction des types de maîtrises d'ouvrages (Public, Privé, Promoteur, Particuliers) et des bâtiments (neuf/ réhabilitation, tertiaires, ERP, Logements..).

De plus, la transition numérique rebat aussi les cartes en termes de contenus et de méthodes pour l'Economie de la Construction, ce métier doit donc trouver les solutions adéquates afin de suivre cette évolution.

OBJECTIFS

L'objectif principal de ce module est d'outiller les architectes afin qu'ils puissent appréhender sereinement les aspects économiques du projet :

- Maîtriser les notions clés de l'économie de la construction
- Comprendre les enjeux spécifiques à chaque phase et à chaque type de contrat
- Etre initié aux méthodes des coûts des travaux suivant chaque phase et chaque type de projet (neuf, Réhabilitation,...)
- Connaître les documents de référence (Règles de construction, DTU, base de prix,...)
- Appréhender les enjeux et contenus des pièces écrites
- Comprendre les enjeux de la phase ACT
- Maîtriser les enjeux économiques du chantier

CAPACITES OU COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

Autonomie professionnelle dans la compréhension des enjeux et fonctions de l'économie au fil des phases d'un projet architectural et urbain.

PUBLICS VISES

Architectes en exercice salariés et profession libérale, chefs d'agence, chefs de projet, maîtres d'œuvres, collaborateurs de maîtres d'œuvres, urbanistes, paysagistes, conseillers et assistants de la maîtrise d'ouvrage

PRE-REQUIS :

Avoir connaissance de la loi MOP et des marchés privés et des différentes missions des acteurs d'un projet de construction.

Avoir déjà participé à la conception d'un projet (maitre d'œuvre, conducteur de travaux, OPC, CSPS, etc.)

DUREE : 2 jours (16 heures)

INTERVENANT : Loïc Devay, Gérant d'Eco-cités, Economiste de la Construction.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Groupe de 6 à 15 stagiaires, formation en présentiel, salle de formation équipée (vidéoprojecteur, écran, paperboard, connexion wifi à internet). Alternance entre présentation de concepts par le formateur et de mise en application par les apprenants sous forme d'études de cas concrets, proposés et encadrés.

Supports pédagogiques papier remis aux participants.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Feuilles d'émargement par ½ journée de formation permettant de suivre l'assiduité des stagiaires.

Questionnaire de satisfaction.

Etablissement d'une attestation individuelle de fin de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation (QCM) de contrôle des connaissances permettant d'apprécier l'acquisition des apprentissages dispensés.

DATES : 2018

TARIFS : 700 € HT (TVA à 20% 840 € TTC)

possibilité de prise en charge (ACTALIANS/OPCA-PL, FIF-PL, FAFIEC, AGEFOS PME, PÔLE EMPLOI, etc.)

LIEU DE LA FORMATION

Maison de l'architecture

Les Récollets

148, rue du faubourg Saint-Martin

75010 Paris

DETAIL DU PROGRAMME

Horaires : 9h – 18h (1h de pause pour le déjeuner)

Heures indicatives : dépassements à prévoir. Les participants sont invités à ne pas quitter la salle avant la fin de la séance

ECONOMIE DU PROJET :Initiation à l'économie de la construction

JOUR 1 : Décrire et chiffrer

Maîtriser les notions clés de l'économie de la construction

Comprendre le déroulement d'un marché de maîtrise d'œuvre, du programme à la réception

Préciser les rôles de chaque intervenant (MOA, AMO, MOE (architecte, bureau d'étude structure, acousticien, thermicien, économiste, etc...), Entreprises)

Enjeux et fonctions de l'économie de la construction suivant les phases

Définition des surfaces usuelles

Contrats : Responsabilités, honoraires, rôles

Connaitre les organismes dédiés au métier : UNTEC, OPQTECC, OPOIBI,...

Les descriptions

Pour chacune des phases (ESQ, APS/APD, PRO) :

- Pourquoi décrire ?
- Que décrire ?
- Comment décrire ?

Les outils de la description

Appréhender les estimations du coût des travaux

Connaitre son contrat

Estimer

- Pourquoi chiffrer ?
- Que chiffrer ?
- Comment chiffrer ?

Base de prix

- Fiche de projet au ratio (après appel d'offres et DGD)
- Référentiels de prix

La méthode

- Méthodes adaptées aux phases et aux temps
- Identification des paramètres impactant le coût
- Synthèse et interrogation des chiffres...
- La notice économique

Études de cas

Echanges et questions

JOUR 2 : Choisir et construire

La délicate phase ACT

Le contenu du DCE : Pièces écrites et graphiques, ordre de prédominance
Choisir le terrain : Modes de dévolution et d'appel d'offres
Etablir les règles du jeu : le Règlement de consultation, CCAP,...

Analyser les candidatures

Analyser les offres

- Conformité technique
- Options, variantes,...
- Cas des offres anormalement basses

Négociations

Conclure son analyse

Mise au point du Marché

Etude de cas

L'économie de chantier

L'objectif (rappel des exigences réglementaires et contractuelles)

Les règles (Marchés Publics / Marchés Privés,...)

Les usages des travaux supplémentaires (Fiche modificative, origine, traitement des devis,...)

Les sous-traitants

Le traitement des situations (avancements, pénalités, retenues,...)

Actualisation et Révision

La réception

Le DGD

Etude de cas et documents types

Logiciels et outils

Logiciels « Office »

Logiciels métier dédiés

BIM

Nouveaux usages liés au BIM

Echanges, orientations et questions